



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

**Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du mois d'avril du
Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 27 avril 2010 à
19 h 30 en la salle de conférence de la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.**

Présences :

- M^{mes} Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité
Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Jacques Bernier, maire des Méchins
Jean-Marie Bérubé, maire de Saint-Léandre
Claude Canuel, maire de Matane
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric

Absences :

- MM. Sylvain Audit, maire de Saint-René-de-Matane
Garnier Marquis, maire suppléant de Saint-Adelme

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, monsieur Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire administrative sont aussi présentes.

Ouverture de la séance et constatation du quorum

La séance est ouverte à 19 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et constatation du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rencontre : ---
- 4- Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'ajournement tenue le 31 mars 2010;
- 5- Dossiers régionaux :
 - 5.1 Dossier éolien communautaire :
 - 5.1.1 Avis de motion – règlement relatif à la répartition;
 - 5.1.2 Frais juridique;
 - 5.2 Maintien de l'école secondaire de Saint-Adelme;
 - 5.3 4^e édition de la campagne « *On lève le pied!* » organisée par la Sûreté du Québec du 1^{er} au 31 mai 2010;
- 6- Administration générale et développement économique :
 - 6.1 Transports : ---
 - 6.2 Diversification et développement – Recommandations du CDD;
 - 6.3 Projet d'acquisition d'un bâtiment :
 - 6.3.1 Entériner mandat au notaire;
 - 6.3.2 Négociations achat d'immeuble;
 - 6.3.3 Avis de motion – règlement d'emprunt achat bâtiment;
- 7- Aménagement et urbanisme :
 - 7.1 Certificat de conformité en faveur de l'usine Tembec-Matane – Re : Projet de nettoyage annuel de la prise d'eau de la station de pompage;
 - 7.2 Réception du premier projet de règlement VM-89-80 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de modifier le nombre maximum de logements dans la zone à dominance résidentielle portant le numéro 180;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 7.3 Réception du premier projet de règlement VM-89-81 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'autoriser de nouvelles sous-classes d'usages dans la zone à dominance résidentielle portant le numéro 205;
- 7.4 Réception du premier projet de règlement VM-89-82 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane concernant les dispositions relatives aux ventes de garage;
- 7.5 Réception du projet de règlement numéro 385 modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité des Méchins afin d'agrandir une zone industrielle légère (II) à partir d'une zone multifonctionnelle (M);
- 7.6 Réception du premier projet de règlement numéro 386 modifiant le règlement de zonage de la municipalité des Méchins afin d'agrandir la zone 18-II à partir de la zone 17-C;
- 7.7 Embauche de monsieur Simon Crousset, adjoint technique;
- 8- Période de questions;
- 9- Varia;
- 10- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 248-04-10

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Bernier et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants et en laissant le Varia ouvert :

6.3.4 « Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalité »;

Varia a) « Rapport détaillé – contraventions ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 249-04-10

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERSIFICATION DE LA MRC DE MATANE – PROJET « F.R.C.E. INC. »

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté par l'entreprise « F.R.C.E. inc. » respecte les critères d'admissibilité et d'analyse attribués au Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM);

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise se spécialise dans la fabrication et la remise à neuf de nacelles d'éoliennes et que le présent projet vise l'ajout d'un nouveau service, soit la remise à neuf de pales d'éoliennes, une expertise unique au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les orientations de la stratégie gouvernementale du gouvernement du Québec en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint les objectifs visés par la stratégie et le plan d'action dans le cadre du projet ACCORD – créneau éolien (MDEIE) et conséquemment, s'inscrit dans les priorités d'action de la CRÉ Gaspésie-les-Îles et du Bas-Saint-Laurent;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint les principaux enjeux et défis du plan d'action du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à l'intention des municipalités dévitalisées;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'un des secteurs d'activités priorités au plan de diversification et de développement de la MRC de Matane (énergies renouvelables);

CONSIDÉRANT QUE le projet entraînera la création de cinq (5) nouveaux emplois à Les Méchins, une municipalité qui se situe parmi les plus dévitalisées au Bas-Saint-Laurent avec un indice de développement économique de -11,36;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'acquisition de matériel et d'équipements ainsi que la formation sur mesure du personnel afin de répondre efficacement aux attentes de sa clientèle et au développement de nouveaux marchés;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue à la préservation et la croissance d'actifs industriels majeurs pour la région de Matane;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet générant des investissements totaux dans le milieu de l'ordre de 274 378 \$, que l'aide financière demandée dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles est de 35 000 \$ et que la mise de fonds des promoteurs est évaluée à 24 264 \$;

CONSIDÉRANT QUE la faisabilité technique et la rentabilité financière du projet sont clairement démontrées;

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement et de diversification de la MRC de Matane recommande au Conseil de la MRC de Matane d'appuyer le projet de l'entreprise « *F.R.C.E. inc.* » pour un montant de 35 000 \$ dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles aux conditions suivantes :

1. L'aide financière est conditionnelle à la confirmation des autres sources de financement identifiées au projet;
2. La confirmation de la signature du protocole d'entente entre l'entreprise et le Centre de développement des composites du Québec (CDCQ) en ce qui a trait à la formation sur mesure du personnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane appuie le projet de l'entreprise « *F.R.C.E. inc.* » et recommande au MDEIE d'accorder une aide financière de 35 000 \$ dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM) conditionnellement au respect des exigences ci-haut mentionnées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 250-04-10

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERSIFICATION DE LA MRC DE MATANE – PROJET « FRIMA STUDIO »

CONSIDÉRANT QUE la résolution du Conseil de la MRC de Matane (314-06-09) adoptée en date du 9 juin 2009 ne peut être appliquée en raison de la diminution du coût total du projet « FRIMA Studio » et d'un changement significatif au niveau de la structure de financement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QU'UNE nouvelle recommandation est soumise à l'attention du conseil des maires par le comité de diversification et de développement de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE « *FRIMA Studio* », entreprise en démarrage, œuvre dans un secteur d'activité priorisé dans le plan de diversification de la MRC de Matane (Nouvelles technologies);

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet qui entraînera la création de quarante (40) emplois d'ici décembre 2011, dont dix-sept (17) d'ici octobre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera à de contrer l'exode des jeunes finissants formés par le Cégep de Matane :

- Technique d'intégration multimedia;
- Technique d'animation 3D et de synthèse d'images;
- Technique d'informatique;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise qui sera localisée au centre-ville de Matane dynamisera ce secteur géographique où beaucoup d'efforts sont mis pour la revitalisation;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée d'une entreprise dans le domaine du multimédia et des hautes technologies vient diversifier l'économie de la région, soit un des principaux objectifs du Fonds monoindustriel;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet générant des investissements totaux dans le milieu de l'ordre de 81 432,00 \$, que l'aide financière demandée dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles est de 47 664,00 \$, soit 58,5% des coûts admissibles et que la mise de fonds du promoteur est évaluée à 6 432,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la faisabilité technique et la rentabilité financière du projet sont clairement démontrées;

CONSIDÉRANT la disponibilité financière du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles et le coût du projet;

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement et de diversification de la MRC de Matane recommande au Conseil de la MRC de Matane d'appuyer le projet de l'entreprise « *FRIMA Studio* » pour un montant de 47 664,00 \$, soit 58,5 % des dépenses admissibles dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane appuie le projet de l'entreprise « *FRIMA Studio* » et recommande au MDEIE d'accorder une aide financière maximale de 47 664,00 \$ représentant 58,5 % du coût des dépenses en équipement et frais de démarrage jugées admissibles par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) sur présentation des pièces justificatives requises dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

QUE la période d'application de la convention d'aide financière à être signée entre le promoteur et le MDEIE qui prenait échéance le 31 mars 2010, soit prolongée au 31 mars 2011, afin de permettre à l'entreprise de procéder à l'acquisition des équipements additionnels nécessaires au bon fonctionnement du studio FRIMA de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 251-04-10

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT TENUE LE 31 MARS 2010

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'ajournement tenue le 31 mars 2010 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de l'ajournement tenue le 31 mars 2010 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion est donné par monsieur Yvan Côté, maire de la municipalité de Sainte-Paule à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement relatif à la répartition de la responsabilité de la dette et des revenus entre les municipalités participantes au projet éolien communautaire de la MRC de Matane.

RÉSOLUTION 252-04-10

DOSSIER ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE – FRAIS JURIDIQUE

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a procédé à un appels d'offres (A/O 2009-02) en vue de l'achat d'électricité produite à partir d'éoliennes totalisant une puissance installée de 500 MW comprenant un bloc de 250 MW issu de projets communautaires;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Énergie Northland Power Québec S.E.C. a présenté une offre de partenariat en vue de la réalisation d'un projet éolien sur le territoire de la MRC, en réponse à l'appel d'offres communautaire d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette proposition de partenariat, il y a lieu de consulter pour obtenir un avis juridique sur le projet d'entente, le financement du projet, de même que des engagements des municipalités en lien avec le projet;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité de partager les frais de consultation juridique avec la municipalité de Saint-Damase, celle-ci ayant le même projet d'entente avec le promoteur, pour un projet sur son territoire situé dans la MRC de La Matapédia, de même que la proposition de la représentante du promoteur de contribuer au paiement desdits frais jusqu'à concurrence de 3 000 \$, à la condition que la firme désignée fasse le travail simultanément pour la municipalité de Saint-Damase et pour la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

QUE le Conseil de la MRC de Matane mandate la firme CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS[®] pour l'analyse du protocole d'entente et l'émission de recommandations en lien avec le projet et à ces fins autorise la directrice générale à leur transmettre le projet d'entente;

QUE les frais encourus soient partagés entre les municipalités partenaires dans le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 253-04-10

MAINTIEN DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT l'intention de la Commission scolaire Monts-et-Marées de procéder à la fermeture de l'école secondaire de Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT les objectifs de la Politique nationale de la ruralité selon lesquels le ministère de l'Éducation favorise l'organisation des services éducatifs pour des groupes formés de peu d'élèves dans les écoles qui accueillent un effectif réduit ou dans les écoles qui sont éloignées des grands centres urbains ou dispersées sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane appuie les démarches de la municipalité de Saint-Adelme et demande à la Commission scolaire Monts-et-Marées le maintien de l'école secondaire dans cette municipalité;

DE demander au gouvernement du Québec de respecter les engagements pris dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité en donnant les moyens à la Commission scolaire Monts-et-Marées de maintenir les services équitables pour les enfants vivant en milieu rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 254-04-10

ÉTAT DE SITUATION DES ÉCOLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MATANE – DEMANDE DE METTRE EN PLACE UN COMITÉ DE TRAVAIL CONJOINT

CONSIDÉRANT QUE la vitalité économique du Québec passe par une occupation dynamique du territoire et que celle-ci ne peut-être assurée que par des incitatifs favorisant la rétention et l'installation des familles et des entreprises en région;

CONSIDÉRANT QUE la première Politique nationale de ruralité demandait au gouvernement « d'inciter les ministères et organismes gouvernementaux à inclure dans leurs cadres normatifs une modulation de leurs programmes et une adaptation de leurs services, pour tenir compte de la particularité des milieux ruraux, faible densité de population, volume réduit de clientèle et éloignement;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'une école dans une municipalité est un élément important qui conditionne la vitalité d'une communauté et la présence de jeunes familles;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC de Matane sont préoccupés par la situation des écoles sur le territoire de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane demande qu'un comité de travail soit mise en place regroupant des représentant du conseil des commissaires, des maires et autres personnes ressources, afin de faire le point et d'établir une vision et une stratégie commune en lien avec les écoles sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 255-04-10

4^E ÉDITION DE LA CAMPAGNE « ON LÈVE LE PIED! » ORGANISÉE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DU 1^{ER} AU 31 MAI 2010

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière pour la 4^e édition de la campagne « On lève le pied! » organisée par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Matane du 1^{er} au 31 mai 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil sont d'avis qu'il est important de faire respecter les limites de vitesses, ne souhaitent pas renouveler l'implication financière de la MRC de Matane à ladite campagne mais demeurent ouvert à analyser un projet nouveau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 256-04-10

PROJET D'ACQUISITION BÂTIMENT – RE : ENTÉRINER MANDAT AU NOTAIRE

CONSIDÉRANT les discussions et les analyses en cours, le droit de premier refus en faveur de la MRC consenti le 25 janvier 2010 prenant échéance le 30 juin 2010 en lien avec la possibilité d'acquérir l'immeuble sis au 283 à 289 rue du Bon Pasteur à Matane;

CONSIDÉRANT le mandat au notaire Serge Bernier de produire en date du 16 avril 2010 une offre d'achat de l'immeuble pour initier les échanges avec le propriétaire, une contre-offre d'achat en date du 22 avril 2010, en réponse à la contre-proposition du propriétaire, de même qu'un projet « Réponse à une contre-offre d'achat » relativement au projet d'acquisition dudit immeuble ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

D'entériner le mandat au notaire Serge Bernier pour la production de l'ensemble des documents en lien avec la négociations d'acquisition de l'immeuble sis au 283 à 289 rue du Bon Pasteur à Matane, de même que les documents concernant le contrat de vente advenant une entente entre la MRC de Matane et Propriétés Égon Inc;

QUE le préfet et la directrice soient et sont autorisés à signer tous les documents en lien avec le projet d'acquisition de l'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

RÉSOLUTION 257-04-10

**PROJET D'ACQUISITION BÂTIMENT – RE : NÉGOCIATIONS ACHAT
D'IMMEUBLE**

CONSIDÉRANT les discussions et les analyses en cours, le droit de premier refus en faveur de la MRC consenti le 25 janvier 2010 prenant échéance le 30 juin 2010 en lien avec la possibilité d'acquérir l'immeuble sis au 283 à 289 rue du Bon Pasteur à Matane;

CONSIDÉRANT l'évaluation municipale 2010 pour la propriété, soit 87 800\$ pour le terrain et 750 600 \$ pour le bâtiment, soit une évaluation municipale totalisant 838 400 \$;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire actuel a procédé à de nombreuses rénovations dont notamment la toiture, l'entrée électrique, le rafraîchissement des certaines aires communes, l'installation d'un système de sécurité et le renouvellement d'environ 50 % des fenêtres;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble dispose d'un ascenseur desservant les étages et que les clients et les locataires peuvent accéder aux divers étages avec facilité;

CONSIDÉRANT les négociations en cours entre la MRC et le propriétaire de l'immeuble Propriétés Égon Inc, offres et contre-offres, et qu'en réponse à la dernière contre-proposition de Propriétés Égon Inc, au montant de 375 000 \$ dont l'échéance est prévue le 28 avril à midi, la MRC se propose d'offrir un prix d'achat de 350 000 \$, plus les taxes applicables pour l'immeuble locatif, dans le but d'y relocaliser les bureaux de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil s'entendent pour réaliser le projet pour un montant n'excédant pas deux millions de dollars;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane accepte de poursuivre les démarches dans le but d'acquérir l'immeuble sis au 283 à 289 rue du Bon Pasteur, lot numéro deux million sept cent cinquante-deux mille huit cent dix-sept (Lot 2 752 817) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Matane et à ces fins propose un montant de 350 000 \$ plus les taxes applicables et les frais de notaire;

QUE l'acquisition demeurera conditionnelle à l'approbation d'un règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE le préfet et la directrice soient et sont autorisés à signer tous les documents en lien avec le projet d'acquisition de l'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion est donné par monsieur Jacques Bernier, maire de la municipalité de Méchins à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement d'emprunt relatif à l'achat d'un bâtiment afin de relocaliser les bureaux de la MRC de Matane.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

RÉSOLUTION 258-04-10

**PROJET D'ACQUISITION ET DE RÉNOVATION D'UN IMMEUBLE –
RE : PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT le *Programme d'infrastructures Québec-Municipalité* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, *volet 2.1 Projets à incidences urbaines ou régionales*;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment abritant actuellement les locaux de la MRC de Matane nécessite d'importants travaux, toiture, fenestration, revêtement extérieur, réaménagement intérieur, n'est pas accessible aux personnes handicapées, alors que la MRC est responsable du transport adapté et des programmes de la SHQ d'adaptation des domiciles;

CONSIDÉRANT QUE diverses alternatives ont été analysé et que le conseil de la MRC envisage l'acquisition, pour un prix très avantageux, d'un bâtiment commercial localisé au centre-ville, disposant d'un ascenseur et facilitant l'accès aux personnes handicapées et localisé dans le même secteur que les locaux actuels de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE le réaménagement de locaux dans ce nouveau bâtiment permettra d'accueillir les bureaux de la MRC, d'améliorer grandement l'accessibilité pour la clientèle et y regrouper également les locaux du CLD de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à la consolidation d'équipement et de services régionaux au centre-ville de Matane et aura des incidences urbaines et régionales positives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

DE déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalité* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

D'autoriser madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme et, à faire les démarches et à signer les documents pertinents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 259-04-10

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ EN FAVEUR DE L'USINE TEMBEC-
MATANE – RE : PROJET DE NETTOYAGE ANNUEL DE LA PRISE D'EAU
DE LA STATION DE POMPAGE**

CONSIDÉRANT la lettre envoyée le 1^{er} avril 2010 par monsieur Francis Bourget, ingénieur de procédés à l'usine Tembec-Matane, concernant le sujet mentionné en rubrique;

CONSIDÉRANT QUE Tembec entend procéder, sur les lots 317-2-1 et 318-2-1 de la Paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane, à des travaux de nettoyage de la prise d'eau de sa station de pompage afin de retirer le matériel granulaire qui s'y est accumulé;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE Tembec a demandé à la municipalité régionale de comté de Matane «MRC» d'émettre un certificat pour attester que son projet est conforme à la réglementation municipale régionale applicable;

CONSIDÉRANT QUE le certificat demandé par Tembec est exigé pour le renouvellement de leur certificat d'autorisation, délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis pour une juste compréhension du projet ont été transmis à la MRC de Matane et ont été analysés par le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC à délivrer un certificat de conformité aux Entreprises Tembec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est ajournée pour une période de dix minutes et reprend à 21 h 30.

RÉSOLUTION 260-04-10

EMBAUCHE DE MONSIEUR SIMON CROUSSET, ADJOINT TECHNIQUE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 187-03-10 mandatant les membres du comité administratif dans le cadre du processus de sélection et d'embauche;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection effectuées par des membres du comité administratif, le préfet et le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme et la recommandation d'embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise l'embauche de monsieur Simon Crousset, finissant 2010 en technique d'aménagement au Cégep de Matane, à titre d'adjoint technique au service de l'aménagement et de l'urbanisme, poste de salarié régulier saisonnier à temps complet, selon le salaire de l'échelon 1 de la classe I;

QUE monsieur Simon Crousset entrera en fonction compter du 28 avril 2010 et sera assujetti à une période de probation de six (6) mois en conformité avec la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

- a) Rapport détaillé – constat d'infraction;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 261-04-10

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance.
Il est 21 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Yvan Imbeault
Préfet



Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent
procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont
contenues.*



Yvan Imbeault, préfet